



Lancée en juillet 2018 dans sa première version, l'interface professionnelle du pass Culture fait l'objet d'améliorations continues et propose régulièrement de nouvelles fonctionnalités. Pour nous aider à construire un portail simple, ergonomique et universel, nous vous invitons à partager avec les référents territoriaux (cf. contacts page 7) vos impressions et suggestions sur le parcours utilisateur du *pass Culture Pro*.

Cette brochure sera régulièrement complétée, notamment par une première version des conditions générales d'utilisation en vue de la phase d'expérimentation prévue à la rentrée 2018.

Une plateforme ouverte à tous les professionnels de la culture

Tous les professionnels de la culture peuvent créer gratuitement leur compte Pass Culture Pro. L'enregistrement ne nécessite qu'un numéro de SIREN et un RIB.

Une fois le compte activée par l'équipe du pass Culture, le portail permet de :

- créer directement les offres mise à disposition des jeunes de 18 ans, de façon autonome grâce aux outils d'édition fournis, ou en associant des contenus pré-existants (ex : agenda, billetteries, catalogues, etc.) ;
- valider les paiements des utilisateurs, et suivre les transactions effectuées sur le Pass Culture.

Les collectivités territoriales elles aussi invitées à créer leur compte Pass Culture Pro afin de rendre leur programmation disponible sur l'application. A terme, les acteurs publics locaux pourront participer à l'éditorialisation du Pass Culture en sélectionnant les offres locales qu'ils souhaitent promouvoir auprès de leur public. Enfin, le Pass offrira à ceux qui le souhaitent la possibilité de dématérialiser les pass culturels locaux en activant un crédit visible (ex: 100 € de la Région XXX) et labellisé (ex: les 100 € sont paramétrés sur un périmètre d'offre précis), ou simplement labellisé (promotion des bons plans locaux).

Favoriser la démocratisation culturelle et la diversité des pratiques

Le pass Culture est pensé comme un outil de conquête de nouveau public à destination des acteurs culturels publics et locaux. L'objectif est de favoriser la médiation culturelle, et de construire des passerelles entre institutions culturelles, travailler sur l'après-visitte, l'après-spectacle, organiser des rencontres avec les artistes, développer la pratique amateur, tester de nouveaux services numériques...

Tous les champs culturels sont répertoriés, et les acteurs sont en particulier incités à créer des offres inédites. La présentation des offres sur l'application sera en effet éditorialisée, afin de mettre en avant les offres inédites (une dédicace chez un libraire), labellisées (une association soutenue par sa mairie), vertueuses vis-à-vis des standards du Ministère (label LIR, plateforme TV/SVOD conforme décret SMAD ..), ou favorisant intrinsèquement la circulation des publics (un spectacle proposé en parallèle d'une rencontre avec l'équipe artistique et d'un débat en librairie, comme de nombreux acteurs publics le font déjà) et communautaires (un ami se rend déjà à cet évènement).

Les activités actuellement autorisées sur le Pass Culture sont classées en 10 catégories :

- Musées / Patrimoine
- Spectacle vivant
- Cours ou ateliers de pratique artistique
- Cinéma (offres physiques exclusivement)
- Audiovisuel
- Musique
- Livre
- Presse (offres numériques exclusivement)
- Jeu / Concours / Tournoi
- Dédicaces / Rencontres / Conférences

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des utilisateurs.

Les offres doivent être proposées au prix d'une offre équivalente pour le grand public. Dans le cadre de l'expérimentation, toutes les offres proposées sur le pass Culture seront remboursées. Une seule exception : les offres en ligne ne feront l'objet d'aucun remboursement, sauf le livre numérique.

Attention : seules les offres gratuites sont actuellement diffusées sur la plateforme. Les offres payantes n'apparaîtront sur l'application qu'à partir de mi-octobre, après l'activation des premiers comptes utilisateurs.

FAQ

- **Qui peut accéder au Pass Culture Pro ?**
 - Toute structure proposant des offres culturelles éligibles au Pass peut soumettre gratuitement son inscription à la plateforme.
 - Pour se connecter au Pass Culture Pro, rendez-vous au lien suivant : <https://pro.passculture.beta.gouv.fr/connexion>
- **Comment s'inscrire au Pass Culture Pro ?**
 - Rendez-vous au lien suivant : <https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription>
 - Afin de créer un compte et soumettre celui-ci à validation, seuls un SIREN (matricule de 9 chiffres) et une adresse e-mail vous seront demandés.

ATTENTION : *La personne s'inscrivant pour la première fois avec un SIREN donné deviendra automatiquement l'administrateur du compte de la structure associée au SIREN. Si cette habilitation est modifiable a posteriori par l'équipe Pass Culture, nous vous invitons à réfléchir en amont à une répartition claire des rôles sur l'interface.*

- **Comment faire si je n'ai pas de SIREN ?**
 - Pour le moment, le SIREN constitue l'unique moyen d'identification d'une structure sur l'application. Si vous n'en avez pas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre référent régional (voir partie 3)).
 - Si votre établissement fait l'objet d'une régie directe, il suffit de vous créer un compte avec le SIREN de votre collectivité de rattachement, qui aura ensuite les droits d'administration sur celui-ci. **NB : Dans ce cas, la collectivité devra impérativement créer son compte avant que vous le fassiez pour votre établissement.**
- **Qui valide mon compte Pass Culture Pro ?**
 - Seule l'équipe Pass Culture est pour l'instant habilitée à valider une création de compte. A terme, les acteurs culturels locaux seront habilités à gérer ce processus.
 - La plateforme peut être utilisée sans que le compte soit validée. Les offres créées ne seront rendues visibles qu'après la validation du compte.
- **Puis-je gérer plusieurs lieux sur mon compte Pass Culture Pro ?**
 - Un compte Pass Culture Pro permet, d'une part de réunir plusieurs structures (qui ont des SIREN différents), d'autre part de rassembler, sous une même structure, plusieurs lieux ou établissements (avec SIRET

ou non, s'il s'agit d'un lieu public, par exemple) et de leur associer des offres.

- **À quoi une offre correspond-elle précisément ?**
 - Une offre correspond à une image, une localisation et une description. En cliquant sur l'image, l'utilisateur voit s'afficher les informations pratiques relatives à celle-ci.
 - Si une offre correspond à plusieurs dates, il suffit de la créer une seule fois puis d'ajouter les dates et horaires disponibles pour cette dernière.

- **Puis-je me connecter à l'application mobile ?**
 - Tout utilisateur du Pass Culture Pro bénéficie directement d'un compte sur l'application mobile.
 - Une fois votre compte Pro créé, vos identifiants (adresse mail et mot de passe) vous permettront de vous connecter à l'application Pass Culture au lien suivant : <https://app.passculture.beta.gouv.fr/connexion>

- **Comment faire si les champs à remplir ne me permettent pas de rentrer les bonnes informations lors de la création d'une offre ?**
 - La typologie proposée (spectacle vivant, audiovisuel, etc.) est une synthèse des classifications utilisées par nos partenaires techniques.
 - Si les champs indiqués ne vous conviennent pas, nous vous invitons à tester avec d'autres catégories proposées ou à contacter votre responsable de zone (voir partie 3) *Nous contacter*).

- **Pourquoi le nom de ma structure ne s'affiche pas directement sur l'offre que je propose ?**
 - Le Pass Culture n'a pas vocation à mettre en valeur une structure.
 - Afin de pousser les utilisateurs à la découverte, nous avons choisi, sur la base des retours des jeunes sondés, de ne présenter qu'une accroche (image, texte ou vidéo) ainsi qu'une distance et un prix.
 - Ce mode de présentation sera complété, dès la phase d'expérimentation, par un moteur de recherche, permettant ainsi à l'utilisateur de trouver directement une structure, un lieu ou une offre. Par mot clé, émotion, distance et secteur.

- **Comment optimiser l'apparition de mes offres sur l'application ?**
 - L'application favorise les offres qui comportent une accroche (texte, image ou vidéo). L'éditorialisation de ces dernières, qui est la particularité du Pass Culture, vous est expliquée en détail dans l'interface.

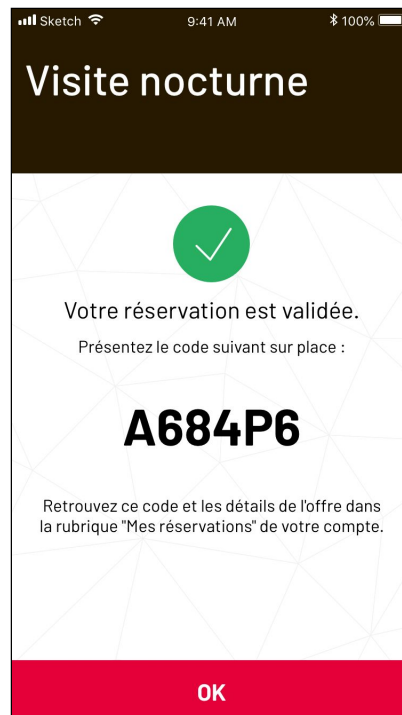
- Les offres inédites et éditorialisées seront mises en avant (ex : sélection du livre de la semaine par un libraire)
- **Puis-je importer automatiquement mon agenda ou mon catalogue à partir d'un autre site ?**
 - Afin de faciliter l'utilisation de l'interface professionnelle, nous avons souhaité mettre en place des interconnexions avec vos fournisseurs. Cela permettra, entre autres, d'éviter la double saisie d'événements, de mettre automatiquement à jour les stocks disponibles ou d'avoir à saisir l'ensemble des informations relatives à un livre.
 - À terme, nous souhaitons proposer aux utilisateurs du *Pass Culture Pro* une liste exhaustive de tous les partenaires techniques possibles. Nous les contactons petit à petit et vous invitons, si vous ne l'avez pas encore fait, à nous communiquer la liste de vos prestataires techniques ainsi que leur contact.
- **Comment importer mes offres référencées sur Open Agenda ?**
 - Pour importer automatiquement des offres, rendez-vous sur une page "Lieu" puis dans la section "Importation d'offres", cliquez sur "+ Importer des offres".
 - Cliquez sur Open Agenda. Pour retrouver votre identifiant Open Agenda, rendez-vous sur votre agenda, par exemple : <https://openagenda.com/jep-2018-ile-de-france>. Une fois sur cette page, cliquez sur le bouton "Exporter".
 - Sur la page d'export, cliquez sur "Google Calendar". Copiez la référence chiffrée contenue dans le lien d'export, comme suit :

<https://openagenda.com/agendas/47826291/events.ics?>

 - Collez cette référence dans le champ "Identifiant" Open Agenda sur le Pass Culture Pro puis cliquez sur "Importer".
- **Comment ma structure est-elle rémunérée ?**
 - Jusqu'à début novembre, toutes les offres proposées sur le Pass Culture sont gratuites et ne font l'objet d'aucune rémunération.
 - Les CGU seront publiées d'ici fin septembre et permettra à chaque acteur culturel de connaître les conditions de remboursement appliquées pendant la phase d'expérimentation qui débutera fin octobre.

- Comment fonctionnent les contremarques Pass Culture ? Comment vérifier l'identité des jeunes en possession du Pass lors de mon événement ?
 - Une contremarque Pass Culture est un code alphanumérique de six caractères, qui s'affiche sur l'application de l'utilisateur une fois la réservation effectuée.
 - Pour le moment, ce code vous est envoyé par mail avec le pseudonyme et l'adresse mail de l'utilisateur. Il revient à votre structure d'éditer ou non un billet avant la venue de ce dernier.
 - Dans un second temps, la validation des contremarques se fera sur le portail professionnel dans l'onglet "Guichet" ou par une API dont vous pourrez consulter les spécifications au lien suivant : https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23_contremarques.apib.md

Exemple d'une contremarque sur l'application Pass Culture :



Nous contacter

Si vous rencontrez un problème sur l'interface ou n'avez pas trouvé la réponse à vos questions, nous vous invitons à contacter directement les responsables de zone :

- **Bas-Rhin** : Laurène Taravella - laurene.taravella@beta.gouv.fr
- **Hérault** : Cécile Compérat - cecile.comperat@beta.gouv.fr
- **Guyane et Finistère** : Manon Manière - manon.maniere@beta.gouv.fr
- **Seine-Saint-Denis et opérateurs nationaux** : Clémence Chalopet - clemence.chalopet@beta.gouv.fr

Si vous souhaitez en savoir plus sur les partenariats techniques, veuillez vous adresser à notre responsable produit : Romain Delassus - romain.delassus@culture.gouv.fr